

DIRECTION DE  
L'INDUSTRIE DES MINES  
ET DE L'ÉNERGIE DE  
NOUVELLE-CALÉDONIE

Service Industrie

1ter rue Unger  
BP 465  
98845 Nouméa Cedex

Téléphone :  
27 02 30

Télécopie :  
27 23 45

N° CS13-3160-SI-*MLUS* /  
DIMENC

Nouméa, le 25 AVR. 2013

*Le Directeur*

à

Monsieur le Directeur  
Société GINGER LBTP NOUVELLE-CALÉDONIE  
BP 821  
98845 Nouméa Cedex

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)  
Dossier n°CE13-3160-001001/TDESI\_0894/ID\_426  
Référence : Courrier n°I2/GM du 18 avril 2013 relatif à votre dossier de cessation  
d'activité – commune du Mont-Dore

Monsieur le Directeur,

Par courrier cité en référence, vous m'avez transmis votre dossier de cessation d'activité de l'atelier de stockage d'équipements mobiles contenant des sources radioactives situé sur le site industriel de Goro, baie Nord – commune du Mont-Dore.

Après examen, il s'avère que votre dossier n'est pas conforme au regard des dispositions des articles n°415-9 et 415-10 du code de l'environnement de la province Sud.

En effet, vous n'avez fourni aucune information sur les actions que vous avez mises en œuvre pour remettre en état le site et vous assurer de l'absence de pollution liée à votre activité.

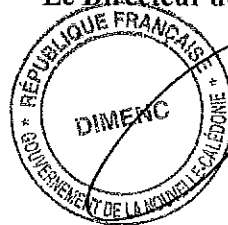
De plus, une reprise des sources radioactives par le fournisseur doit être réalisée et les justificatifs fournis au dossier.

En conséquence, je vous invite à régulariser votre dossier dans un délai de 15 jours et à l'adresser à Madame la Présidente de l'assemblée de la province Sud – direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie – service de l'industrie - BP 465 – 98845 Nouméa cedex. Dans l'attente, l'instruction de votre demande est suspendue.

Cette affaire est suivie par \_\_\_\_\_ inspecteur des installations classées au sein de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie qui reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire éventuellement nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de l'industrie, des mines et de l'énergie



*Aurélien LOUIS*  
Aurélien LOUIS